

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 20 octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 14 octobre 2021.

Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, ~~Véronique DUPIRE~~, ~~Sandrine FRANCOIS-LAGNY~~, Sandrine GOMBERT.

Messieurs ~~Yannick ANDRZEJCZAK~~, ~~Michaël ANIÉRE~~, Arnaud BAVAY, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, ~~Michel BLAISE~~, ~~Nicolas BOUCHEZ~~, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, ~~Jean-Luc DELANNOY~~, Jean-François DELATTRE, Laurent DEPAGNE, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, ~~Régis DUFOUR-LEFORT~~, ~~Yves DUSART~~, ~~Thierry GIADZ~~, ~~Philippe GOLINVAL~~, ~~Jean-Marcel GRANDAME~~, Xavier JOUANIN, ~~Didier JOVENIAUX~~, ~~Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN~~, ~~Grégory LELONG~~, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, ~~Ahmed RAHEM~~, Claude RÉGNIEZ, ~~Régis ROUSSEL~~, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, ~~Daniel SAUVAGE~~, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël VERFAILLIE, Éric WARMOES, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

Délégués suppléants présents :

Monsieur Agostino POPULIN
Monsieur Gérard RAVEZ

Liste des délégués absents avant donné pouvoir :

Monsieur Ahmed RAHEM donne pouvoir à Monsieur Laurent DEPAGNE

Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK
Monsieur Michaël ANIÉRE
Monsieur Jean-Luc DELANNOY
Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT
Monsieur Yves DUSART
Monsieur Thierry GIADZ
Monsieur Philippe GOLINVAL
Monsieur Didier JOVENIAUX
Monsieur Arnaud L'HERMINÉ
Monsieur Régis ROUSSEL
Monsieur Daniel SAUVAGE

Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE

Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY
Monsieur Michel BLAISE
Monsieur Nicolas BOUCHEZ
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME
Monsieur Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN
Monsieur Grégory LELONG

Secrétaire de séance :
Monsieur Xavier JOUANIN

Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2021_10_02

Objet : Rapport du délégataire pour l'exercice 2020

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-3, L.1413-1 et L.5711-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.3131-5 et R.3131-2 à R.3131-4,

Vu la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes établie le 17 décembre 2015 entre le Syndicat et la société Compagnie des Transports du Valenciennois et du Hainaut, transmise au Contrôle de Légalité le 21 décembre 2015,

Vu l'avenant n°1 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 22 décembre 2016,

Vu l'avenant n°2 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 29 décembre 2017,

Vu l'avenant n°3 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 10 octobre 2019,

Vu l'avenant n°4 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 20 janvier 2020,

Vu l'avenant n°5 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 23 septembre 2020,

Vu l'avenant n°6 à la convention de délégation pour la gestion des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 8 février 2021,

Vu l'avenant n°7 à la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains de la région de Valenciennes, signé le 13 juillet 2021,

Vu le procès-verbal de la Commission Consultative du Service Public Local de Transport réunie le 13 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

L'article 36 de la convention de délégation pour la gestion du service public des transports urbains du 17 décembre 2015 stipule qu'en application des dispositions des articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L. 3131-5 et R. 3131-2 à R. 3131-4 du Code de la Commande Publique, le délégataire (la société COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU VALENCIENNOIS ET DU HAINAUT – CTVH) transmet à l'Autorité Organisatrice, chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

La société CTVH a ainsi transmis le 30 avril 2021 son rapport pour l'année 2020, repris en annexe de la présente délibération, décomposé en deux dossiers structurés comme suit :

- Un dossier n°1 portant sur le contenu général et comprenant notamment les données suivantes :
 - ✓ les informations sur la société exploitante ;
 - ✓ le détail du service offert ;
 - ✓ la fréquentation du réseau ;
 - ✓ la composition du parc roulant ;
 - ✓ la consommation annuelle d'énergie ;
 - ✓ les investissements réalisés par le délégataire ;
 - ✓ l'organisation et la gestion du personnel ;
 - ✓ le suivi de la qualité.

- Un dossier n°2 portant sur les résultats chiffrés et comprenant notamment les données suivantes :
 - ✓ les statistiques et les différents ratios ;
 - ✓ le compte d'exploitation analytique ;
 - ✓ les liasses fiscales de l'entreprise ;
 - ✓ le calcul de la contribution forfaitaire ;
 - ✓ les justificatifs des éléments traités en transparences ;
 - ✓ l'intéressement à la qualité de service ;
 - ✓ l'activité du service « SESAME » (personnes en situation de handicap).

Après échanges entre les services du SIMOUV et de CTVH, l'analyse de ce rapport, reprise en annexe de la présente délibération, a été établie par le groupement SATIS CONSEIL / DG CONSEIL.

Les principales données pour l'année 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

1 - Eléments de production :

L'offre kilométrique globale réalisée en 2020 s'élève à 7 432 444 km pour l'ensemble du réseau (y compris les lignes pénétrantes assurées par les exploitants de la Région Hauts-de-France et directement financées par le SIMOUV), soit une diminution de 13,2 % par rapport à l'année 2019 (- 1 133 431 kilomètres).

Cette diminution est notamment expliquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, qui a eu notamment pour conséquence la fermeture des établissements scolaires et la stricte limitation des déplacements à compter du 16 mars 2020 (début du premier confinement).

Ainsi, l'offre gérée sous la marque « Transvilles », c'est-à-dire par le délégataire et ses affrétés (7 169 427 km) est inférieure de 14,7 % à l'offre prévisionnelle initiale (8 403 439 km selon les dispositions contractuelles), soit -1 234 012 km.

| Offre kilométrique | 2020 réel | 2020 prévisionnel | réel / prévisionnel | |
|--|------------------|----------------------|---------------------|---------------|
| Tram | 1 225 981 | 1 631 953 | -405 992 | -24,9% |
| Bus en propre (yc TAD) | 3 310 928 | 3 771 098 | -460 168 | -12,2% |
| Sésame en propre | 300 274 | 386 622 | -86 348 | -22,3% |
| BRT | 0 | | 0 | |
| Affrétés | 2 332 264 | 2 613 768 | -281 504 | -10,8% |
| Total lignes gérées par Transvilles | 7 169 427 | 8 403 439 | -1 234 012 | -14,7% |

Toutefois, l'avenant n°7 du 13 juillet 2021 à la convention de délégation a permis d'intégrer les effets de ladite épidémie, faisant ressortir un écart de 1% entre la production kilométrique réelle et le prévisionnel acté au travers de ce texte (7 244 163 kilomètres).

Dans ce cadre, le tableau suivant détaille la comparaison entre les offres kilométriques sur les 5 dernières années :

| Offre kilométrique | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | N/N-1 | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------|-------------------|
| Tram | 1 756 200 | 1 509 902 | 1 292 260 | 1 354 267 | 1 225 981 | -9,5% | -128 306 |
| Bus en propre (yc TAD) | 3 890 235 | 3 531 152 | 3 598 443 | 3 730 343 | 3 310 928 | -11,2% | -419 415 |
| Sésame en propre | 348 493 | 366 016 | 461 083 | 475 002 | 300 274 | -36,8% | -174 728 |
| BRT | | | 77 389 | | | | |
| Affrétés | 2 514 414 | 2 532 625 | 2 493 339 | 2 699 623 | 2 332 264 | -13,6% | -367 359 |
| Total lignes gérées par Transvilles | 8 509 342 | 7 939 695 | 7 922 514 | 8 259 235 | 7 169 427 | -13,2% | -1 089 808 |
| Lignes compétence Région payées par le SIMOUV | 431 715 | 404 245 | 331 940 | 306 640 | 263 017 | -14,2% | -43 623 |
| Total production kilométrique | 8 941 057 | 8 343 940 | 8 254 454 | 8 565 875 | 7 432 444 | -13,2% | -1 133 431 |

L'épidémie de COVID-19 a donc significativement impacté l'offre de transport en commun sur le réseau valenciennois au cours de l'année 2020, cette dernière ayant évolué selon les modalités suivantes :

- Du 16 mars 2020 au 18 mars 2020 : maintien de l'offre régulière bus et tramway sur la base des horaires « vacances scolaires » (soit un réseau fonctionnant à un niveau de 60% de l'offre nominale) et suspension des doublages scolaires ;

- Du 18 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020 (fin du premier confinement) : en raison de la baisse très significative de la fréquentation du réseau, mise en place de l'offre sur la base des horaires « du dimanche et des jours fériés » (soit un réseau fonctionnant à un niveau de 30% de l'offre nominale) ;
- Du 11 mai 2020 jusqu'au 2 juin 2020 : rétablissement de l'offre sur la base des horaires « vacances scolaires » ;
- A compter du 2 juin 2020 : restauration de l'offre à son niveau normal.

Il est précisé que, durant les périodes du second confinement (30 octobre au 15 décembre 2020) et de couvre-feu (du 17 octobre 2020 au 30 octobre 2020 puis à compter du 16 décembre 2020 jusqu'au 20 juin 2021), l'offre nominale a été maintenue dans la mesure où les établissements scolaires sont restés en majeure partie ouverts.

Par ailleurs, la vitesse commerciale (rapport entre les kilomètres commerciaux et les temps commerciaux de l'offre réalisée en propre) du réseau pour l'année 2020 s'établit à 23,76 km/h pour tous modes confondus et demeure donc relativement constante (23,78 km/h en 2019).

Le taux de contrôle (nombre de personnes contrôlées / nombre de validations) s'établit à 3,92%, en légère hausse par rapport à 2019 (2,46%) et se situe au-dessus du seuil contractuel de 2%. Il y a ainsi eu 8 550 voyageurs contrôlés de plus qu'en 2019.

Toutefois, le taux de fraude constaté (nombre de PV dressés / nombre de personnes contrôlées) s'établit à 5,14 % en 2020, en hausse par rapport à 2019 (taux de 4,79 %). Ce taux demeure ainsi relativement élevé par rapport aux autres réseaux de transports urbains.

2 - Activité commerciale :

La fréquentation du réseau s'est établie en 2020 à 13 384 579 voyages contre 16 145 720 en 2019, soit une baisse de 2 761 141 voyages entre les deux années d'exploitation.

Cette baisse s'est répartie comme suit au cours de l'année 2020 :

- Une progression de 5 % par rapport à 2019 de janvier à mars avant le premier confinement ;
- Une chute du trafic de 90 % pendant ce dernier, la crise sanitaire stoppant la tendance ascendante de la fin d'année 2019 / début 2020 ;
- Un retour de la fréquentation de l'ordre de 80 % du niveau de l'année 2019 sur les mois d'été. En septembre, les habitudes des scolaires et d'une partie des adultes étaient revenues quasiment à la normale ;
- Une rechute de la fréquentation à 65 % en moyenne de l'affluence de 2019 au début du deuxième confinement.

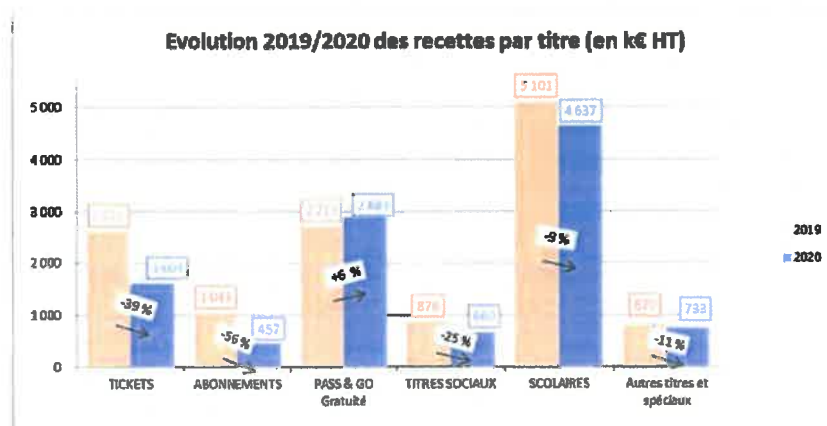
CTVH indique que la baisse de la fréquentation sur le réseau de Valenciennes est similaire à celle connue sur l'ensemble des réseaux urbains de moyenne et grande taille en 2020. Toutefois, une comparaison réalisée avec d'autres réseaux démontre que la fréquentation s'est améliorée plus rapidement sur le territoire Valenciennois qu'au niveau national à compter de l'allègement des conditions sanitaires.

Le montant total des recettes de trafic (hors produits des indemnités consécutives aux infractions et frais de dossiers) s'élève à 10 973 000 € HT en 2020, contre 13 176 000 € HT en 2019, soit une baisse de 16,7 % notamment liée :

- Au contexte sanitaire : gratuité totale du réseau pendant le premier confinement combinée à une baisse importante de la fréquentation ;

- A l'extension de l'abonnement « Pass & Go » (permettant un accès illimité au réseau moyennant 20 € de frais annuels) aux moins de 25 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 : l'effet de glissement tarifaire des abonnements mensuels et annuels destinés aux scolaires vers ce titre ayant été constaté sur la pleine année 2020.

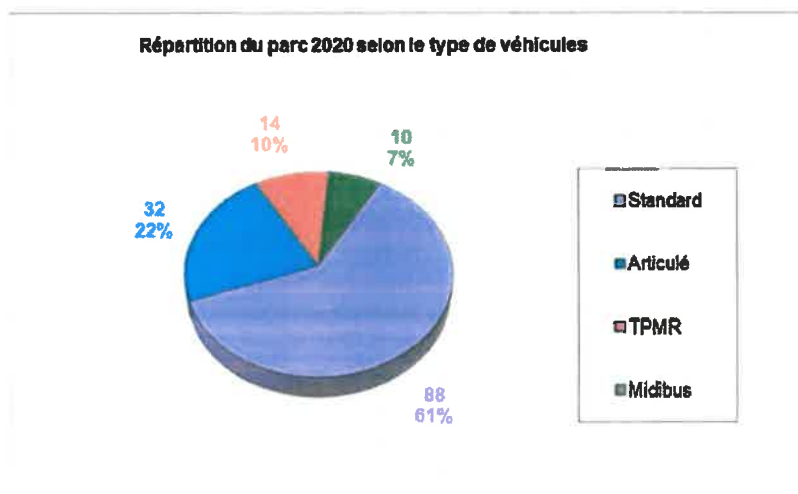
Le tableau ci-après synthétise l'évolution des recettes par titre sur les années 2019/2020 :



Le service « SESAME » fait également état d'une diminution de la demande avec 19 940 courses en 2020 (contre 33 216 en 2019), soit un recul de 33 % par rapport à l'objectif prévisionnel également lié aux effets de la crise sanitaire.

3 - Gestion du parc roulant :

Au 31 décembre 2020, le parc roulant est de 30 rames de tramway et de 144 véhicules, soit 4 de plus qu'en 2019, décomposés comme suit :



L'âge moyen du parc bus et navettes s'établit à 9,9 ans au 31 décembre 2020, en légère diminution par rapport à 2019 (10,1 ans) grâce notamment à la livraison courant 2020 des 10 midibus acquis par le SIMOUV pour gérer les services de navettes de centre-ville (lignes « Le Cordon », « Amanditour » et « Villars Express »).

Pour sa part, le parc de tramways est constitué de 30 rames pour un âge moyen de 12,7 ans.

La maintenance préventive des rames de tramway et des bus est réalisée selon les plans de maintenance des constructeurs et évolue en fonction des évolutions technologiques et des retours d'expérience de l'exploitation.

Le nombre total des pannes bus s'établit à 490 pannes en 2020, contre 562 pannes en 2019. Au titre de ces dernières, les pannes rouges (qui perturbent le service clientèle dans la mesure où elles nécessitent un dépannage sur le réseau ou un changement de véhicule en ligne) s'établissent à 83 en 2020, contre 133 en 2019 (soit une baisse de 38%). Le nombre de pannes rouges sur les rames de tramway s'établit à 156 en 2020, contre 181 pannes en 2019 (soit une baisse de 14%).

4 - Les investissements :

Les investissements réalisés par le délégataire en 2020 se sont élevés à 590 189 € et ont consisté notamment :

- 213 189 € pour des agencements légers (au titre notamment des travaux de réhabilitation des bureaux du premier étage de l'agence commerciale de Valenciennes) ;
- 138 000 € pour le matériel informatique et logiciels divers ;
- 116 000 € pour l'outillage d'atelier ;
- 79 000 € pour la fourniture de poteaux d'arrêt, d'abribus et cadres d'information.

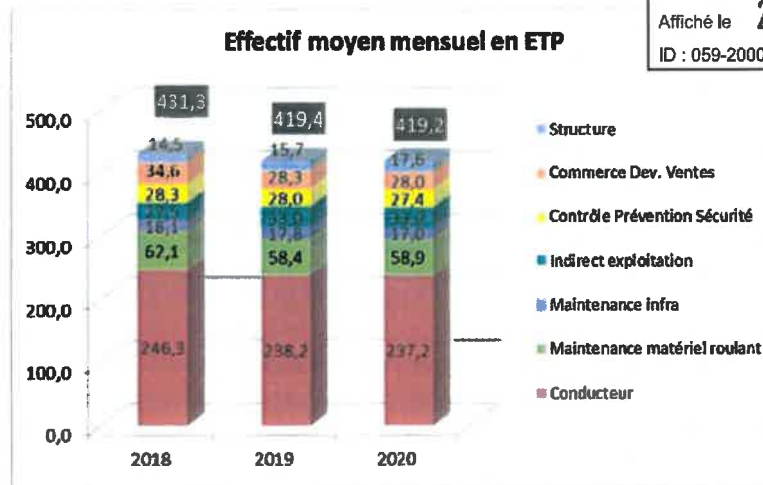
Le montant des investissements réalisés par l'exploitant est supérieur au montant prévisionnel figurant au plan prévisionnel d'investissements de la convention de délégation (+ 270 189 €).

En cumul, depuis le début de cette dernière (1^{er} janvier 2016), les investissements réalisés par CTVH s'élèvent à + 3 230 095 €, soit + 541 095 € par rapport au prévisionnel conformément au tableau repris ci-après :

| Période | Réalisé | DSP | Δ |
|--------------|--------------------|--------------------|------------------|
| 2016 | 775 089 € | 747 000 € | 28 089 € |
| 2017 | 1 048 879 € | 1 072 000 € | -23 121 € |
| 2018 | 369 120 € | 275 000 € | 94 120 € |
| 2019 | 446 818 € | 275 000 € | 171 818 € |
| 2020 | 590 189 € | 320 000 € | 270 189 € |
| Cumul | 3 230 095 € | 2 689 000 € | 541 095 € |

5 - Les ressources humaines :

L'effectif de CTVH, hors personnels mis à disposition par la société RATP DEVELOPPEMENT et intérimaires, compte 419,2 Equivalents Temps Plein (ETP) en moyenne mensuelle en 2020 et se répartit de la manière suivante :



L'effectif est resté stable par rapport à 2019 (-0,2 ETP). Il est à noter que les effectifs de structure augmentent de 1,9 ETP et que l'effectif de conduite diminue de 1,0 ETP. CTVH indique avoir procédé à une campagne de recrutement exceptionnelle au sein des différents services (Exploitation, Maintenance, Marketing, Informatique, etc.) afin de garantir à des jeunes l'achèvement de leur cursus scolaire, dans un contexte où de nombreux étudiants étaient en difficulté pour trouver une structure d'accueil du fait de la pandémie de COVID-19.

Il est ainsi rappelé que, dans le cadre de l'adaptation de l'emploi liée à la réduction de l'offre prévue au travers de la convention de délégation de service public (basée sur des départs naturels non remplacés), le délégataire s'est engagé sur un effectif cible de 421 agents en 2022.

Cet objectif a ainsi été atteint dès 2019 et demeure donc respecté sur l'année 2020.

Par ailleurs, le rapprochement avec l'offre kilométrique réalisée en propre permet de définir la productivité par agent roulant, qui s'établit à environ 18 243 kms en moyenne par an et par conducteur, en baisse de 15 % par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire.

A fin 2020, la société RATP DEVELOPPEMENT a mis à disposition de sa filiale CTVH 8,5 agents d'encadrement. Par ailleurs, le taux d'absentéisme moyen de l'année 2020 s'établit à 11,20 % pour l'ensemble de l'effectif contre 9,18 % en 2019, soit une hausse de 2,02 points. Le délégataire explique que cette dégradation est massivement liée à la crise sanitaire, avec de nombreux arrêts maladie durant le premier confinement.

Par ailleurs, l'absentéisme affecte également la catégorie des conducteurs, pour atteindre 14,43 % en 2020, contre 11,64 % en 2019.

6 - La qualité de service :

Le rapport du délégataire pour l'année 2020 présente les résultats mensuels des indicateurs de la qualité de service.

Parmi les points négatifs, il est à noter que :

- Avec un taux moyen annuel de 78,36 %, la ponctualité pour les services bus se situe en-dessous du seuil d'exigence de 80 % sur l'ensemble des trimestres. A noter que la ponctualité s'est améliorée au deuxième trimestre (83,14 %) en lien avec le ralentissement de la circulation ;

- Il en est de même pour la ponctualité des services tramway (76,45 %), inférieure au seuil d'exigence de 85 %. CTVH souligne que les contrôles mis en place avec les forces de l'ordre ont perturbé la ponctualité pendant les mois de confinement ;
- La ponctualité s'améliore toutefois par rapport à l'année 2019 (73,83 % sur les bus et 73,84 % sur tramway) mais la ponctualité sur le tramway demeure pénalisée par des problèmes techniques sur la ligne T2 (dispositif d'arrêt automatique des rames) ;
- Le taux de disponibilité des équipements (moyenne annuelle de 87,10 %) est également en-dessous du seuil d'exigence de 80 % entre le deuxième et le quatrième trimestre, en raison de l'indisponibilité de certains équipements billettique. CTVH indique que ces derniers ont été remontés au prestataire et que des correctifs sont prévus pour début 2021 ;
- La qualité de l'information constitue un point de faiblesse du réseau en termes de qualité, à l'exception des indicateurs relatifs au site Internet (le seuil d'exigence de 95% a été dépassé sur les deux derniers trimestres). Pour l'information des voyageurs aux arrêts (moyenne de 65,39 % pour un seuil d'exigence à 95%) et dans les véhicules (29,45 % de moyenne annuelle, très loin du seuil d'exigence de 95%), les niveaux se situent largement en deçà des exigences contractuelles et nécessitent donc d'attirer la vigilance du délégataire ;
- La propreté des arrêts n'a jamais atteint le seuil d'exigence de 90% au cours de l'année 2020 (moyenne annuelle de 32,46 %), de même que pour la propreté du matériel roulant (moyenne annuelle de 70,81 % pour un seuil d'exigence de 80 %) ;
- L'accessibilité téléphonique est en légère augmentation (82,25% sur 2020 contre 75,61% sur 2019), mais le seuil d'exigence de 95 % n'est atteint sur aucun trimestre.

De manière générale, les résultats de l'année 2020 des mesures des indicateurs contractuels de la qualité de service conduisent à un malus de 73 500 € (pour rappel, un malus de 70 000 € a été appliqué en 2019).

Il est à noter que la certification qualité AFNOR NF 371 du service de transport de personnes à mobilité réduite (service « SESAME ») a été renouvelée en 2020.

7 - Les éléments financiers :

CTVH a dégagé un résultat bénéficiaire (avant Impôt sur les Sociétés et participation) de 1 453 000 € en 2020, en baisse de 937 000 € par rapport à l'année 2019.

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du résultat et le taux de rentabilité du délégataire :

CTVH

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires (CA) | 53 759 k€ | 53 741 k€ | 53 354 k€ | 54 826 k€ | 50 710 k€ |
| Résultat d'exploitation | 2 289 k€ | 1 883 k€ | 1 630 k€ | 2 346 k€ | 1 409 k€ |
| Résultat financier | 38 k€ | 41 k€ | 41 k€ | 44 k€ | 43 k€ |
| Résultat exceptionnel | 0 k€ | -3 k€ | 0 k€ | 0 k€ | 0 k€ |
| Résultat avant participation et IS | 2 327 k€ | 1 922 k€ | 1 671 k€ | 2 389 k€ | 1 453 k€ |
| Taux de marge (résultat / CA) | +4,33% | +3,58% | +3,13% | +4,36% | +2,87% |

| | | | | | |
|------------|--------|--------|--------|--|--|
| Total CICE | 764 k€ | 812 k€ | 690 k€ | | |
|------------|--------|--------|--------|--|--|

| | | | | | |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|
| Résultat avant participation et IS + CICE | 3 090 k€ | 2 733 k€ | 2 361 k€ | 2 389 k€ | 1 453 k€ |
| Taux de marge (avec CICE de 2016 à 2018) | +5,75% | +5,09% | +4,42% | +4,36% | +2,87% |

| | | | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Participation des salariés | 393 k€ | 330 k€ | 178 k€ | 418 k€ | 114 k€ |
| IS sur bénéfices et divers | -43 k€ | -301 k€ | -290 k€ | 649 k€ | 349 k€ |
| Résultat après IS et participation (1) + (2) + (3) | 1 977 k€ | 1 893 k€ | 1 783 k€ | 1 323 k€ | 990 k€ |
| Taux de marge de CTVH | +3,68% | +3,52% | +3,34% | +2,41% | +1,95% |

Concernant la performance économique du réseau, le ratio le plus pertinent pour exprimer cette valeur réside dans le taux de couverture des dépenses par les recettes (R/D) : il exprime le pourcentage des charges qui sont couvertes par les produits.

Sur le réseau de Valenciennes, le taux de couverture des charges par les produits de trafic est de 16,1 % en 2020, en diminution par rapport à 2019 de 5 points avec une baisse de la fréquentation, du tarif moyen et de la productivité technique.

La performance économique du réseau s'explique dès lors que l'on décompose les éléments constitutifs du R/D de la manière suivante :

| R/D = V/K x R/V x 1/D/K | Fréquentation | Tarif moyen | Productivité technique | | Taux couverture |
|-------------------------|---------------|-------------|------------------------|---------|-----------------|
| | V/K | R/V | D/K* | 1/(D/K) | R/D |
| 2019 | 1,88 voy/k | 0,67 € | 6,00 € | 0,17 | 21,1% |
| 2020 | 1,80 voy/k | 0,60 € | 6,75 € | 0,15 | 16,1% |
| Δ N/N-1 | -4,5% | -10,1% | +12,4% | -11,0% | -23,6% |

* hors coût des lignes régionales payées par le SIMOUV

Toutefois, l'analyse de chaque élément constitutif du taux de couverture n'est pas très significative du fait de la crise sanitaire : forte baisse des recettes et de la fréquentation, diminution de l'offre (entraînant une baisse des charges, dont les économies réalisées par CTVH ont été rétrocédées au SIMOUV), surcoûts pour les mesures sanitaires (supportés par CTVH mais partiellement remboursés par le SIMOUV) et maintien en 2020 du programme de gros entretien.

Au titre du niveau de contribution financière pour l'année 2020, le coût du réseau pour l'année 2020 s'établit à 51 383 708 € HT (après indexation) et se décompose comme suit :

| | Année 0 | Indexation | 2020 |
|--|---------------------|--------------------|---------------------|
| Charges variables bus | 17 034 760 € | A= 1,069851 | 18 224 660 € |
| Charges variables tram | 9 391 411 € | B= 1,078407 | 10 127 762 € |
| Charges fixes | 17 516 794 € | C= 1,064395 | 18 644 782 € |
| Charges de sous-traitance | 6 000 276 € | D= 1,064173 | 6 385 333 € |
| Charges TAD | 246 557 € | A= 1,069851 | 262 779 € |
| Charges TPMR | 1 383 607 € | D= 1,064173 | 1 472 397 € |
| Charges navettes (Lectule, Le Cordon, Villars Express) | 597 744 € | A= 1,000075 | 597 788 € |
| Charges refacturées | 770 231 € | | 770 231 € |
| Total des charges | 52 941 380 € | | 56 486 743 € |
| Éléments en transparence | | | -1 910 040 € |
| Recettes commerciales contractuelles | 6 822 131 € | 1,159166 | 7 907 982 € |
| Recettes scolaires contractuelles | 3 722 850 € | | 3 722 850 € |
| Ensemble recettes commerciales + scolaires | | | 11 630 832 € |
| Recettes réelles commerciales + scolaires | | | 8 090 324 € |
| Recettes Pass and Go gratuits | | | 2 882 976 € |
| Total recettes réelles | | | 10 973 300 € |
| Recettes de trafic | | | 23 430 832 € |
| Recettes diverses contractuelles | 342 787 € | 1,039111 | 356 194 € |
| Recettes diverses réelles | | | 310 178 € |
| Recettes diverses | | | 356 194 € |
| Partage recettes trafic | | | 0 € |
| Partage recettes diverses | | | 0 € |
| Total partage des recettes | | | 0 € |
| Intéressement à la qualité de service (art. 9) | -73 500 € | A= 1,069851 | -78 634 € |
| Révision Générale des Opérations (option 2) | 29 048 € | C= 1,064395 | 26 061 € |
| Participation CTVH à la gratuité des -18 et -25 ans | | | -700 000 € |
| Impact Covid sur offre en propre | -2 629 073 € | 1,000000 | -2 629 073 € |
| Impact Covid sur offre sous-traitée (dont ligne 211) | -813 981 € | 1,000000 | -813 981 € |
| Surcoût sanitaire | | | 122 969 € |
| Ajustement CFF sur offre Cordon T2bus | | | -15 937 € |
| Autres éléments financiers | | | -4 036 072 € |
| Solde à la charge du SIMOUV | | | 29 396 682 € |
| Total versé par le SIMOUV | | | 51 383 708 € |
| Total versé par CTVH | | | 11 987 026 € |

Le tableau repris ci-après permet ainsi de visualiser la décomposition des charges et des recettes du réseau pour les années 2017 à 2020, le solde à la charge du SIMOUV (différence entre le niveau de contribution versé au délégataire et les recettes reversées par ce dernier) au titre de l'année 2020 s'établissant donc à 39 396 682 € HT, conformément aux dispositions contractuelles :

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Charges Hors éléments en transparence et RGO | 53 957 815 € | 55 224 720 € | 55 774 209 € | 56 486 743 € |
| Recettes commerciales | 7 355 132 € | 7 264 395 € | 12 953 128 € | 11 630 832 € |
| Recettes scolaires | 4 847 779 € | 4 827 782 € | | |
| Recettes diverses | 1 291 535 € | 1 126 477 € | 406 712€ | 356 194 € |
| Solde | 39 777 178 € | 41 179 635 € | 40 928 440 € | 39 396 682 € |

L'ensemble de ces éléments a été présenté à la Commission Consultative du Service Public Local de Transport (CCSPLT) réunie le 13 octobre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT.

Les conclusions de cette dernière sont les suivantes :

« L'exercice 2020 voit une diminution de l'offre kilométrique réalisée ce qui est notamment expliquée par la situation de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, qui a eu notamment pour conséquence la fermeture des établissements scolaires et la stricte limitation des déplacements à compter du 16 mars 2020 (début du premier confinement).

La fréquentation du réseau s'est établie en 2020 à 13 384 579 voyages contre 16 145 720 en 2019, soit une baisse de 2 761 141 voyages entre les deux années d'exploitation.

L'effort d'investissement du SIMOUV s'est également poursuivi en 2020 par un renouvellement accentué du parc d'autobus. Cet investissement devrait permettre une amélioration de la qualité du service et de la performance technique (consommations, fiabilité).

Un certain nombre de points demande cependant une attention particulière, notamment :

- *Une qualité non conforme aux engagements, y compris sur des thèmes dépendant directement de la responsabilité du délégataire, comme l'information des voyageurs ;*
- *Une augmentation de l'absentéisme, qui constitue un indice de l'ambiance générale au sein de l'entreprise ;*
- *Une consommation électrique sur le tramway qui comprend sans doute un potentiel d'amélioration.*

Il apparaît également nécessaire de s'assurer de la fiabilité des informations relatives à la fréquentation, y compris dans un contexte d'élargissement de la gratuité, qui ne doit pas dispenser d'un suivi rigoureux du nombre de voyageurs.

Sur le plan formel, il est à noter certaines incohérences dans les données figurant au travers du rapport du délégataire, notamment sur le mode de calcul de la vitesse commerciale.

Avec le renouvellement du système billettique et l'effort consenti par la SIMOUV sur le parc d'autobus, ainsi que les perspectives d'un retour à la normale au cours de l'année 2021 sur la ligne T2, le délégataire peut désormais se voir assigner comme priorité la reconquête de la clientèle, afin de se rapprocher de la trajectoire initialement prévue ».

Le procès-verbal de la CCSPLT du 13 octobre 2021 figure en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical de prendre acte du rapport du délégataire CTVH pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de prendre acte du rapport du délégataire CTVH pour l'année 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance

Le 20 octobre 2021

POUR ET EN FORME
SIMOUV
Syndicat Président du SIMOUV
d'Organisation Urgente de Valenciennes
Zone Industrielle N°4
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE
Tél : 03 27 45 65 25
Fax : 03 27 45 65 21
GUY MARCHANT
Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.